Harmonisation, Quality Assurance and Accreditation in Africa

HAQAA3

Global Gateway

Co-funded by the European Union

African Union

Note d'information

Évaluations d'agences sous HAQAA3

Février 2025

OBREAL Global

ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES
ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES
اتحاد الجامعات الأفريقية

DAAD Deutscher Akademischer Austauschdienst
German Academic Exchange Service

enqa.
European Association for Quality Assurance in Higher Education

Ce document a été produit dans le cadre d'un contrat avec l'Union Européenne (HAQAA3). Les opinions exprimées sont celles du contractant uniquement et ne représentent pas la position officielle de l'autorité contractante.

Qu'est-ce qu'une évaluation d'agence ?

FONDEMENTS ET PRINCIPES

L'objectif principal des évaluations d'agences sous HAQAA3 est de soutenir le développement des agences d'assurance qualité conformément aux Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA) et l'amélioration de la mise en œuvre de l'assurance qualité externe, avec pour objectifs généraux :

- De mener des évaluations axées sur l'amélioration pour déterminer dans quelle mesure les agences/ministères répondent aux attentes des ASG-QA.
- De soutenir le développement/la création d'agences d'assurance qualité nationales en conformité avec les ASG-QA.
- Sensibiliser aux ASG-QA et au Cadre panafricain d'assurance qualité et d'accréditation (PAQAF).
- Faciliter l'échange avec les parties prenantes.
- Augmenter la visibilité, la confiance et la transparence.

L'évaluation sera fondée sur les principes suivants :

- Les évaluations d'agences sont un mécanisme d'atteinte de la qualité qui tient compte de chaque contexte local et vise à permettre une approche axée sur l'amélioration de la qualité institutionnelle et de l'enseignement.
- L'objectif principal des évaluations externes est de déterminer si et dans quelle mesure les agences sont conformes aux références des parties B et C des ASG-QA.
- Il s'agit d'évaluations par les pairs fondées sur des données probantes et menées par des experts indépendants.
- Le processus est transparent et les résultats sont publiés.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des ASG-QA et les évaluations d'agences profitent aux domaines clés suivants de l'écosystème de l'enseignement supérieur africain et au-delà :

- Offrir un cadre commun pour l'assurance qualité en Afrique, à travers les régions et les groupes linguistiques.
- Promouvoir la confiance mutuelle.
- Assurer l'amélioration et le renforcement de la qualité.
- Favoriser la transparence et la responsabilité.
- Contribuer à une culture qualité durable dans l'enseignement supérieur.
- Soutenir le développement d'agences et de systèmes nationaux de qualité alignés avec le reste du continent en ce qui concerne les références de qualité.

GROUPES CIBLES

Le champ géographique de cet exercice est limité aux organisations en Afrique. Les agences d'assurance qualité établies et les organismes indépendants équivalents peuvent bénéficier d'une évaluation complète :

Évaluations complètes d'agences :
Agences d'assurance qualité établies

- **Évaluation complète par rapport aux ASG-QA**
- **Soutien au développement des agences d'assurance qualité en conformité avec les ASG-QA**
- **Renforcement de la mise en œuvre de l'assurance qualité externe**

➢ Votre pays n'a pas encore d'agence ou votre agence a été récemment créée ?

Visites d'appui :
Nouvelles agences d'assurance qualité et ministères encore responsables de l'assurance qualité externe

- **Soutien au développement des agences d'assurance qualité en conformité avec les ASG-QA**
- **Évaluation selon des normes spécifiques des ASG-QA**

➢ Votre agence a-t-elle déjà fait l'objet d'une évaluation complète dans le cadre de l'initiative HAQAA ?

Visites de suivi :
Agences ayant bénéficié d'une évaluation complète dans HAQAA1 ou HAQAA2

- **Évaluation sur mesure pour faire le point sur les recommandations formulées lors de l'évaluation initiale**

LA PROCEDURE D'EVALUATION

Les évaluations se déroulent sur une période totale d'environ 14 mois. Suite à son inscription officielle, l'agence recevra une formation ciblée pour remplir le rapport d'auto-évaluation et suivre le processus d'évaluation. Une fois que le rapport d'auto-évaluation sera complété et rendu (environ 8 mois après l'inscription), une visite du comité d'experts sur site aura lieu (environ 10 mois après l'inscription). Le comité d'experts écrira un rapport d'évaluation (dont la version finale sera envoyée à l'agence environ 14 mois après l'inscription) sur la base du rapport d'auto-évaluation et des informations collectées lors de la visite sur site.

DEMARRAGE PART. 1 : RESSOURCES ET PLANIFICATION

Les agences faisant l'objet d'une évaluation devront prévoir des ressources suffisantes pour mener à bien l'exercice. Les coûts directs des évaluations menées dans le cadre de HAQAA3 seront couverts par l'initiative.

Néanmoins, les agences/ministères doivent s'assurer de disposer des ressources humaines nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre de l'exercice. L'engagement en termes de temps et de ressources pour la préparation du rapport d'auto-évaluation devra être planifié à l'avance : le rapport doit être analytique, réflexif, auto-explicatif et autonome donnant une image précise des opérations actuelles de l'agence.

De même, les agences doivent prévoir une planification adéquate pour l'organisation du programme et la logistique de la visite sur site (y compris l'invitation des personnes qui seront interviewées), en collaboration avec l'Unité Technique intérimaire de la PAQAA (organe de coordination).

DEMARRAGE PART. 2 : INSCRIPTION

La procédure d'évaluation commence lorsqu'une agence/ministère répond à l'appel à participation publié par l'Unité Technique Intérimaire de la PAQAA et s'inscrit officiellement. Deux appels à participation seront publiés en 2025 et 2026 respectivement, mais les agences doivent se préparer à l'avance. Les agences intéressées à faire l'objet d'une évaluation sont invitées à contacter l'Unité Technique Intérimaire de la PAQAA, actuellement hébergée par l'Association des Universités Africaines (AAU), à obadinaw@aau.org.

Le formulaire d'inscription demandera, entre autres, de désigner une personne de contact et d'indiquer le type d'évaluation souhaité, la motivation de cette décision et quelques informations contextuelles à propos de l'agence. L'Unité Technique Intérimaire de la PAQAA et l'agence s'accorderont sur le contrat et les termes de référence de l'évaluation, ainsi que les activités qui feront l'objet de l'évaluation et le calendrier général.

DEMARRAGE PART. 3 : FORMATION

Des activités de formation ciblée seront offertes par l'initiative HAQAA3 pour les employés des agences d'assurance qualité et des ministères sélectionnés pour participer aux évaluations et visites d'appui. La formation portera sur les ASG-QA, la préparation du rapport d'auto-évaluation, les protocoles pour l'organisation de la visite sur site, etc.

AUTO-EVALUATION

La première étape principale du processus d'évaluation consiste à produire un rapport d'auto-évaluation (RAE) analytique par l'agence évaluée. Une table des matières sera fournie dans la Méthodologie d'évaluation externe des agences d'assurance qualité HAQAA3 (bientôt disponible).

Pour les deuxièmes évaluations et les visites de suivi, le RAE devra aussi faire référence aux recommendations des évaluations précedentes et mettre l'accent sur les développements connexes et autres changements intervenus dans l'agence depuis la dernière évaluation.

Une fois le RAE soumis à l'Unité Technique Intérimaire de la PAQAA, le coordonnateur de l'évaluation vérifiera que le rapport couvre tous les éléments nécessaires. Si besoin, l'agence disposera de deux semaines pour réviser le rapport. La version finale du RAE sera envoyée au comité d'experts au moins six semaines avant la visite sur site et sera publiée sur les sites web de l'agence et HAQAA3.

ÉVALUATION EXTERNE : VISITE DU COMITE D'EXPERTS SUR SITE

L'évaluation externe est menée par un comité formé par un(e) président(e), un(e) secrétaire et deux membres du comité (dont un est un(e) étudiant(e)), provenant du milieu de l'enseignement supérieur africain ou ayant une expertise adéquate en la matière. Pour les évaluations d'agences et les visites de suivi, le rôle du comité est d'évaluer les activités de l'agence et de donner son avis sur sa conformité avec les ASG-QA, ainsi que de considérer les domaines de réussite ou ceux où des améliorations sont nécessaires. Pour les visites d'appui, le ministère ou l'agence sont évalués par rapport à une sélection de références clés et l'accent est mis sur les étapes nécessaires pour l'établissement d'une agence indépendante et opérationnelle.

Dans tous les cas, il s'agit d'une évaluation approfondie du RAE et des éléments complémentaires tels que le site web et les documents demandés, ainsi que la visite sur site. La visite se fait généralement en personne et dure 2,5 jours (des visites en ligne sont possibles en cas de force majeure). La première version du programme de la visite est proposée par le secrétaire du comité et est ensuite finalisée en consultation avec l'agence un mois avant la visite.

L'objectif de la visite sur site est de vérifier et approfondir les informations contenues dans le RAE. C'est également l'occasion pour l'agence de discuter de ses activités et de son développement. La visite sur site comprend des entretiens avec la direction et le personnel de l'agence, ainsi qu'avec les principales parties prenantes internes et externes.

RAPPORT D'EVALUATION

Le comité rédige un rapport d'évaluation externe, qui comprend des preuves et analyses concernant la conformité de l'agence aux ASG-QA. Le projet de rapport est examiné par l'Unité Technique Intérimaire du PAQAA pour en assurer la clarté et la cohérence. L'agence dispose ensuite de deux semaines pour examiner le projet de rapport et apporter des corrections factuelles. Le rapport d'évaluation est considéré comme final une fois validé par l'Unité Technique Intérimaire du PAQAA et l'équipe de gestion du HAQAA3. Le rapport sera publié sur le site web du HAQAA3.

Le rapport comprend des commentaires, des recommandations, des appréciations et des suggestions pour un développement futur. Les jugements de conformité seront inclus dans les évaluations complètes des agences, selon l'échelle suivante :

- **Conformité totale ou substantielle :** Aucun manquement ou seulement des manquements mineurs sont identifiés.
- **Conformité partielle :** Des manquements sont identifiés, mais l'agence travaille déjà à leur amélioration et/ou ces manquements peuvent être facilement corrigés dans un délai de deux ans après l'évaluation.

- **Non-conformité :** Des manquements graves sont identifiés.

SUIVI

Le suivi de l'évaluation soutient l'agence dans sa réflexion et le développement continus de son travail. Les agences sont encouragées à soumettre un rapport de suivi dans un délai convenu après la validation du rapport d'évaluation externe final. Ce rapport de suivi doit montrer comment l'agence a tenu compte des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation et expliquer tout autre changement ou développement significatif au sein de l'agence.

Calendrier HAQAA3

Gardez à l'esprit la possibilité de faire l'objet d'une évaluation sous HAQAA3 lors de la planification stratégique de votre système d'assurance qualité, en tenant compte des sections "Démarrage" du présent document. Veuillez nous prévenir à l'avance si vous êtes intéressés par une évaluation. Pour ce faire, veuillez contacter Prof. Adewale Olusegun Obadina à l'Unité Technique Intérimaire de la PAQAA (obadinaw@aau.org)

ACTIVITES PRÉVUES ET DELAIS

Premier appel à participation	3 février au 31 mars 2025
Premier cycle de formations ciblées pour les agences faisant l'objet d'une évaluation	2025
Premier cycle d'évaluations et visites d'appui	2025-2026
Deuxième appel à participation	Fin 2026
Deuxième cycle de formations ciblées pour les agences faisant l'objet d'une évaluation	Début 2027
Deuxième cycle d'évaluations et visites d'appui, incluant des formations pour les agences	2027-2028